

HYPO GR 70 granulés

HYPOCHLORITE DE CALCIUM



CARACTERISTIQUES :

Hypochlorite de calcium hydraté (contenant entre 5,5 et 10 % d'eau) : CaCl_2O_2

70 % de chlore disponible à dissolution rapide (chlore non stabilisé).

Mettre directement dans le skimmer, répandre sur la totalité du bassin ou utiliser avec un système de pompes doseuses.

Produit incompatible avec les chlores dits stabilisés (risque d'explosion violente)

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Les granulés action rapide d'hypochlorite s'utilisent :

- Mise en eau :

150 g par tranche de 10 m³ d'eau

- Traitement de choc (verdissement de l'eau) :

150 à 200 g par tranche de 10 m³ d'eau

- Traitement périodique :

8 g par tranche de 10 m³ d'eau pour 0,5 ppm de chlore

manquant après contrôle



CONDITIONNEMENT :

Pot de 2 kg : carton de 6 un, palette de 48 cartons / 288 un

Seau 5 kg : palette de 80 un

Seau 25 kg : palette de 33 un



COMPOSITION :

100 % Hypochlorite de calcium hydraté, 70% de chlore actif minimum.

CE : 231-908-7. Biocide TP2 - TP5

SECURITE :

Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.

Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

Mention d'avertissement : Danger !

Mentions de danger : Peut aggraver un incendie; comburant. Nocif en cas d'ingestion. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Eviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.

ATTENTION ! Ne pas mettre en contact avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.



UN 3487

